

veux vous donner des faits précis. Cela me sera plus facile que d'essayer de vous parler sans un mémoire écrit. Si tel est votre bon plaisir, monsieur Decore, j'aurai ce texte prêt pour la prochaine séance.

M. GOODE: Puis-je prévenir le Ministre que je vais poser à cette prochaine séance une question sur l'activité d'une certaine personne de Windsor (Ontario) qui, des arrières-lignes de la Corée du Nord, est censée faire enquête sur les atrocités commises. Vous pourrez peut-être consacrer quelque temps à votre réponse. Le sujet m'intéresse au plus haut point et je voudrais savoir comment elle a réussi à sortir de ce pays. Le gouvernement devait savoir à qui allaient ses sympathies.

L'hon. M. PEARSON: Je puis vous répondre sur-le-champ. S'il s'agit de M<sup>me</sup> Rodd, de Windsor et je vais faire confirmer la chose, cette personne a donc le rang de citoyen canadien. En tant que telle, M<sup>me</sup> Rodd n'aura pas eu beaucoup de difficulté à se procurer un passeport canadien. Munie de ce passeport, et étant donné ses sympathies, elle aura sans doute eu très peu de difficulté à obtenir un visa de l'U.R.S.S. Un passeport ne suffit pas pour pénétrer en Russie, mais un visa suffit d'ordinaire.

Cette personne se rendit à Moscou, je crois, lors de la tenue de l'une des conférences de la paix dont il a été question. D'après les journaux,—et c'est là que je puise mes renseignements,—elle semble avoir pénétré ensuite en Corée du Nord. Cependant, je vais essayer de vous procurer d'autres détails.

M. GRAYDON: Pourquoi y a-t-il des Canadiens qui vont et viennent ainsi derrière le rideau de fer? J'estime qu'il faudrait mettre un terme à ces allées et venues. Il y a assez de travail à faire ici, sans que ces gens s'en aillent à Moscou ou en Corée du Nord.

M. CÔTÉ: La chose est du ressort des pays derrière le rideau de fer,—et non du Canada. Ces pays-là sont libres d'admettre ou de refuser telle ou telle personne, mais je ne crois pas que nous puissions imposer nos volontés en la matière. Je doute que nous puissions forcer ces pays à recevoir ou à éconduire les Canadiens qui se présentent à leurs frontières.

M. GOODE: Là n'est pas la difficulté, à mon avis: le Canada devrait avoir son mot à dire en l'occurrence.

M. JUTRAS: Je me demande si le Ministre, aujourd'hui ou à la prochaine séance, serait en mesure de faire une déclaration sur les travaux de la Commission mixte internationale, surtout en ce qui a trait à notre partie du pays.

M. STICK: Encore les inondations!

M. GRAYDON: La chose a été étudiée au Comité la dernière fois.

L'hon. M. PEARSON: Je puis le faire. J'ai ici une déclaration, mais la chose sera plus présentable, peut-être, lors de la prochaine réunion.

M. COLDWELL: A propos de séances ultérieures, il serait intéressant de savoir ce qui se passe à l'Organisation internationale pour les réfugiés, et de connaître l'attitude adoptée à l'égard des masses de gens dont le sort n'a pas encore été réglé.

L'hon. M. PEARSON: Oui.

Quelques mots d'abord de la Commission mixte internationale. Elle est plus active actuellement qu'elle ne l'était depuis plusieurs années: c'est-à-dire qu'elle doit résoudre des problèmes dont la solution est plus pressante que jamais. Loin de moi la pensée de vouloir lui reprocher son inactivité d'autrefois; mais si elle a peu fait, c'est sans doute parce qu'il y avait moins de conflits de frontières entre les deux pays, même qu'il n'existait aucune difficulté du genre. Quelle qu'en ait été la raison, la commission est devenue très active, et a présentement d'énormes tâches sur les bras. Ses obligations actuelles sont plus onéreuses que la plupart de ses anciennes attributions.